



Dois je reboucher les trous des murs de l'appartement

Par **jose 31**, le **15/07/2015** à **19:04**

BONJOUR, je quitte mon appartement plusieurs trous exciter déjà dois je reboucher tous les trous plus les miens sachant que l'état des lieux n'a pas été remplis et rien préciser de l'état des murs cordialement jose

Par **janus2fr**, le **15/07/2015** à **19:25**

Bonjour,

Toute dégradation non décrite dans l'état des lieux d'entrée peut être mise à la charge du locataire, même si elle existait déjà à son arrivée dans les lieux.

Donc si votre état des lieux d'entrée ne mentionne pas ces trous, c'est comme si c'était vous qui les aviez faits.